

PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

ALP **Cabrières**

ALP **Cazouls - d'Hérault**

ALP/ALE **Fontès**

Table des matières

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE	3
a. Cabrières	3
b. Cazouls d'Hérault/Usclas d'Hérault	3
c. Fontès	3
II. ORGANISATEUR	3
III. LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MULTISITES	4
a. Cabrières	4
b. Cazouls d'Hérault	4
c. Fontès	4
IV. LE PUBLIC ACCUEILLI	4
a. L'accueil de loisirs périscolaire de Cabrières	4
b. L'accueil de loisirs périscolaire de Cazouls d'Hérault	4
c. L'accueil de loisirs périscolaire de Fontès	5
d. L'accueil de loisirs extrascolaire de Fontès	5
e. Les taux d'encadrements	5
V. L'ÉQUIPE D'ANIMATION	5
VI. LES LOCAUX	6
a. L'ALP de Cabrières	6
b. L'ALP de Cazouls d'hérault	6
c. L'ALP et l'ALE de Fontès	6
VII. LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS	6
VIII. LES CONDITIONS D'ACCUEIL	6
a. ALP de Cabrières	7
b. ALP de Cazouls d'Hérault	7
c. ALP de Fontès	7
d. ALE de Fontès	7
IX. VIE QUOTIDIENNE	7
a. ALP de Cabrières	7
b. L'ALP de Cazouls d'Hérault	8
c. L'ALP de Fontès	8
d. L'ALE de Fontès	9
X. LES OBJECTIFS ET LES PROJETS	9
XI. LES THÉMATIQUES DE L'ALE DE FONTÈS	10
XII. ÉVALUATION	10
XIII. CONCLUSION	11

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

Ce territoire à fort potentiel dispose d'un patrimoine culturel et naturel exceptionnel, avec notamment le Grand site Salagou-Cirque de Mourèze, le Pic de Vissou ou la Manufacture royale de Villeneuve. Le Clermontois est également un fantastique terrain de loisirs pour pratiquer des Activités de Pleine Nature (APN), comme la randonnée pédestre, le VTT, la voile, le parapente, etc. ou pour s'adonner à des balades tranquilles et ludiques, en famille.

Cet environnement a généré une économie diversifiée (viticulture, oléiculture, maraichage), une filière touristique, des activités commerciales et industrielles, des services à la personne, que la Communauté de communes s'attache à développer avec équilibre.

Le Clermontois propose un cadre de vie attractif, avec un maillage de petites villes et villages qui ont su préserver leur identité. Il séduit notamment les familles par les nombreux services à destination de la petite enfance et de la jeunesse, une vie sportive et un tissu associatif très dynamiques, les équipements publics et une offre de loisirs culturels très élargie.

L'ensemble de ces caractéristiques en font un territoire attractif qui voit sa population augmenter rapidement et se rajeunir. Et sur le Clermontois, les entreprises ont à leur disposition une offre foncière de qualité pour se développer.

La Communauté de Communes du Salagou Cœur d'Hérault est actuellement composée de 21 communes - Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran-Cabrières, Méricons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Usclas-d'Hérault, Valmascle, Villeneuve- implantées sur trois cantons, ceux de Clermont l'Hérault, Montagnac et Lunas.

D'une superficie de plus de 250 km², le territoire intercommunal représente un bassin de vie de plus de 27.000 habitants principalement regroupés sur les communes de Clermont l'Hérault, Paulhan et Canet.

L'accueil de loisirs multisites regroupe 4 structures sur 3 communes différentes :

- › Un accueil de loisirs périscolaire sur la commune de Cabrières
- › Un accueil de loisirs périscolaire sur la commune de Cazouls d'Hérault
- › Un accueil de loisirs périscolaire sur la commune de Fontès
- › Un accueil de loisirs extrascolaire sur la commune de Fontès.

A. CABRIÈRES

Cabrières est un petit village de 549 habitants selon le rapport de l'INSEE en 2020. Le village est situé en bas du pic du Vissou, et du Pioch (pic) de la Cisterne, sur lequel se dressait son ancien château. Il est arrosé par la rivière de la Boyne affluent du fleuve Hérault.

B. CAZOULS D'HÉRAULT/USCLAS D'HÉRAULT

L'accueil de loisirs de Cazouls d'Hérault a une particularité puisqu'au sein de l'école les enfants du village sont accueillis mais il y a également les enfants originaires de la commune d'Usclas d'Hérault. En effet, depuis septembre 2018, les deux communes ont mis en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Le village de Cazouls d'Hérault regroupe 409 habitants selon le rapport de l'INSEE paru en 2020. Le village est situé au cœur du Val d'Hérault, au confluent de la rivière Boyne et du fleuve Hérault dans le canton de Mèze, département de l'Hérault, région Occitanie.

Usclas d'Hérault est un village de 437 habitants selon le rapport de l'INSEE en 2020. Le village, érigé sur la rive droite, est ceint par une digue qui le protège des caprices du fleuve Hérault. Son patrimoine est marqué par l'église Saint-Brice et la tour clocher, autrefois la porte originelle du village

C. FONTÈS

Fontès est un petit village de 1052 habitants selon le rapport de l'INSEE en 2020.

La commune domine la vallée de la Boyne et se trouve au pied du volcan du Céressou.

II. ORGANISATEUR

Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Directeur pôle Petite enfance, Jeunesse et Sports : Richard FERNANDEZ

Responsable service Jeunesse : Cédric GEORGEL

Espace Marcel Vidal

20 avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. 04.67.88.95.50

Site internet : www.cc-clermontais.fr

III. LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MULTISITES

La résidence administrative de l'accueil de loisirs multisites est au sein des locaux de Fontès. Toutes les lignes téléphoniques ont un transfert d'appel sur le portable de la responsable.

La responsable est joignable directement au 06.70.91.85.18 ou par email à l'adresse suivante : c.banton@cc-clermontais.fr.

A. CABRIÈRES

Accueil de loisirs Périscolaire de Cabrières

47 bis avenue de Clermont
34800 CABRIERES
Tél. 04.30.22.50.08
Responsable : Céline Banton
Animatrice référente :
Mélanie Berthomieu
pole.cabrieries@cc-clermontais.fr

B. CAZOULS D'HÉRAULT

Accueil de loisirs périscolaire de Cazouls-Usclas d'Hérault

Groupe scolaire Marie Rouanet
Rue Jules Ferry
34120 Cazouls d'Hérault
Tél. 04.67.25.64.06
Responsable : Céline Banton
Responsable Adjointe : Alexandra Roca
pole.cazouls-usclas@cc-clermontais.fr

C. FONTÈS

Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire de Fontès

Groupe scolaire André Espitalier
Impasse du Syrah
34320 Fontès
Tél. 04.67.24.10.22
Responsable : Céline Banton
Responsable Adjoint : Sébastien Gautran
pole.fontes@cc-clermontais.fr

IV. LE PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants accueillis sont issus d'horizons sociaux et d'origines différentes, cette rencontre favorise le partage interculturel et une vie en harmonie dans le respect de l'autre. Nous accueillons majoritairement des enfants du territoire de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault sauf exception au sein de l'accueil de Cazouls d'Hérault et sur le temps extrascolaire.

A. ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DE CABRIÈRES

Le public accueilli au sein de l'ALP de Cabrières est en lien avec les enfants scolarisés sur la commune. En effet, l'école compte deux classes réparties de la manière suivante :

- › PS/MS/GS/CP
- › CE1/CE2/CM1/CM2

B. ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DE CAZOULS D'HÉRAULT

L'ALP de Cazouls d'Hérault a la particularité de ne pas se situer sur le territoire de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault. En effet, le fait qu'il y ait un regroupement pédagogique intercommunal nous permet d'intervenir étant donné qu'Usclas d'Hérault fait partie de la collectivité organisatrice.

Au sein de l'école nous pouvons retrouver trois classes réparties comme décrit ci-dessous :

- › PS/MS/GS
- › CP/CE1/CE2
- › CM1/CM2

C. ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DE FONTÈS

Sur l'ALP de Fontès, il en va de même que sur les deux ALP cité précédemment. Les classes sont réparties de la manière suivante :

- › PS/MS/GS
- › GS/CP/CE1
- › CE2/CM1/CM2

D. ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DE FONTÈS

L'ALE de Fontès est en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants du Salagou Cœur d'Hérault. Nous recevons majoritairement des enfants résidant sur Fontès, Cabrières et Péret. Nous avons la possibilité d'accueillir les enfants résidant dans les villages se situant aux abords de la Communauté de communes comme Caux ou Lézignan la Cèbe.

Nous accueillons les enfants à partir de leur entrée en petite section et ceux jusqu'à 12 ans. Nous apportons une attention particulière en début d'année étant donné que l'école est devenue obligatoire l'année des 3 ans de l'enfant. Il se peut donc que sur la période de septembre à décembre certains enfants aient encore 2 ans.

E. LES TAUX D'ENCADREMENTS

Nous sommes régies par la réglementation des Drajes (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

De ce fait, les taux d'encadrements varient selon les temps d'accueil.

	- 6 ans	+ 6 ans
Accueil périscolaire	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Accueil mercredi	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants
Accueil extrascolaire	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants

V. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs multisites est répartie sur les différents sites. Il est possible que certains agents soient déplacés sur un autre site pour les besoins du service.

La responsable de l'ALM est Céline Banton. L'équipe d'animation est répartie de la manière suivante :

A. ALP DE CABRIÈRES

- › Mélanie Berthomieu : animatrice référente
- › Claudia Weber : animatrice
- › Marlène Combes : animatrice
- › Charlène Molina : animatrice
- › Nadine Rebatel : agent de restauration

B. ALP DE CAZOULS D'HÉRAULT

- › Alexandra Roca : responsable adjointe
- › Isabelle Igui : animatrice référente et agent d'entretien
- › Manon Lacombe : animatrice
- › Sylvie Monestier : animatrice

C. ALP DE FONTÈS

- › Sébastien Gautran : responsable adjoint
- › Lise Julian : animatrice
- › Sylvie Sales : animatrice
- › Véronique Saumont : agent de restauration et d'entretien

D. ALE DE FONTÈS

- › Sébastien Gautran : responsable adjoint
- › Lise Julian : animatrice
- › Claudia Weber : animatrice (uniquement sur les mercredis)
- › Véronique Saumont : agent de restauration et d'entretien

VI. LES LOCAUX

La résidence administrative de l'accueil de loisirs multisites se situe au sein des locaux de Fontès.

A. ALP DE CABRIÈRES

L'accueil de loisirs périscolaire de Cabrières se situe au sein de l'école du village. Nous avons à notre disposition une salle d'activité partagée avec l'école. En effet, cette même salle fait aussi fonction de dortoir. Nous avons également accès à une cour sécurisée. La salle de restauration et la cuisine se trouvent à l'étage. Elle permet d'accueillir une vingtaine d'enfants. De plus, la municipalité a mis à notre disposition un espace bureau rattaché au même bâtiment mais pas accessible depuis les locaux scolaires.

B. ALP DE CAZOULS D'HÉRAULT

Les enfants sont accueillis dans les locaux du groupe scolaire Marie Rouanet. La salle d'activité et le bureau se trouvent à la place de l'ancienne cantine au 1er étage.

La nouvelle cantine se situe à la Mairie au premier étage. Nous devons donc faire le déplacement avec les enfants.

La cour de l'école est divisée en trois parties, une partie haute non protégée, une seconde partie haute abritée par un préau et une partie basse où on retrouve un city stade.

Pour les activités, nous utilisons :

- › La salle d'activité
- › La cour.

C. ALP ET ALE DE FONTÈS

Les locaux de l'ALP/ALE de Fontès se situent à côté du stade au sein du groupe scolaire André Espitalier.

La salle de restauration peut accueillir une cinquantaine d'enfants. Nous avons l'exclusivité sur une salle d'activité qui permet d'accueillir les maternelles et les primaires en même temps. Cette salle comprend du mobilier adapté à chaque tranche d'âges (dinette pour les plus petits, jeux en bois, lego ...). Un espace « temps calme » est aménagé pour les moins de 6 ans. Cette salle est desservie par deux cours sécurisées en fonction des critères de la PMI, une pour les maternelles et une pour les primaires. Nous avons aussi à notre disposition en commun avec l'école une salle de motricité où l'on peut faire des activités sportives. Et enfin, sur le même principe que la salle de motricité, nous avons à notre disposition un dortoir pouvant accueillir une quinzaine d'enfants.

VII. LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'ALP s'adresse à tous les enfants fréquentant les groupes scolaires des villages respectifs dont les parents auront préalablement ramené le dossier complet.

Ce dossier doit comprendre les documents suivants :

- › Une fiche d'inscription de l'année scolaire en cours
- › Une fiche sanitaire de l'année scolaire en cours
- › La photocopie du carnet de santé (vaccins à jour)
- › Un RIB pour pouvoir payer en prélèvement
- › Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- › Un numéro de CAF afin de connaître le tarif qui sera appliqué en fonction du quotient familial
- › Et si non allocataire CAF, il nous faudra le numéro MSA ou la photocopie de l'avis d'imposition année N-1 et du livret de famille.

Sans tous ces documents, aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation.

Le même dossier sera nécessaire pour les inscriptions sur les mercredis et les vacances scolaires.

Les inscriptions ou désinscriptions se feront :

- › Pour l'accueil du matin et du soir : par le portail famille (jusqu'au matin 8h)
- › Pour le temps de pause méridienne : le mercredi avant minuit pour l'ensemble de la semaine suivante sur le portail famille. Il sera toutefois toujours possible de réserver jusqu'à la veille avant minuit avec un supplément de 2€
- › Seule l'absence de l'enfant à l'école permettra l'annulation de la réservation périscolaire.
- › Si l'enfant n'est pas inscrit sur le temps de pause méridienne et que la famille n'a pas la possibilité de venir le récupérer, nous serons dans l'obligation de facturer ce temps 8€.

Le paiement et les inscriptions au périscolaire (jours d'école et mercredis) se feront à partir d'un ordinateur après que le responsable de l'accueil a pu attribuer un code d'accès à la famille. Le prélèvement se fera le dix de chaque mois pour les familles.

En amont, les familles devront signer le mandat de prélèvement.

Les familles dont le prélèvement sera rejeté à trois reprises, se verront refuser le droit d'accès au portail famille.

En ce qui concerne les inscriptions pour les vacances scolaires, les parents ont deux possibilités :

- › L'inscription sur le portail famille avec un règlement en amont par le biais d'un paiement sécurisé.
- › L'inscription au bureau sur les temps de permanence administrative avec un règlement par chèque, en espèce, en carte bleue, en ANCV ou en chèque CESU.

VIII. LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Généralités

En cas de RDV médical ou autre, l'enfant pourra être récupéré en avance, une décharge de responsabilité devra être dûment remplie. Attention ! une fois l'enfant retiré de l'accueil, il ne pourra réintégrer celui-ci le jour même. En cas d'indisponibilité pour récupérer ses enfants (retard, absence...) merci de faire appel aux personnes autorisées sur le dossier d'inscription (uniquement des personnes majeures pour récupérer des enfants de moins de 6 ans).

En cas de maladie de l'enfant, aucun médicament ne sera administré sauf si les parents fournissent une prescription médicale avec les médicaments à donner.

En fonction du traitement, l'équipe d'animation se réserve le droit de refuser même avec ordonnance de donner les médicaments.

En cas de maladie survenant au pôle, les parents seront tout de suite contactés.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité au service d'urgence (SAMU ou POMPIERS) puis un médecin et après les parents.

En cas de retards répétés, les familles se verront sanctionnées d'un supplément de tarif de 10€ par demi-heure entamée par enfant.

Les repas

Les repas sont livrés en liaison froide par le traiteur « Terres de Cuisine ». Les animateurs(trices), les ATSEMS mangent avec les enfants, ils (ou elles) s'occupent du self-service, aident les plus petits à découper leurs aliments, incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés, sans jamais les forcer. Nos agents de restauration s'occupent de la mise en table, la réchauffe des plats et de l'entretien des locaux.

Les enfants se lèvent pour être servis selon leurs goûts et débarrassent leur plateau grâce à la mise en place d'un self.

Les goûters

Les goûters sont fournis par les familles, nous conseillons des goûters équilibrés, qui se gardent à température ambiante (compote, biscuits secs...).

A. ALP DE CABRIÈRES

Les horaires de l'ALP de Cabrières sont les suivants :

- › Accueil du matin de 7h30 à 8h35
- › Pause méridienne de 12h à 13h35
- › Accueil du soir 1 de 16h30 à 17h30
- › Accueil du soir 2 de 17h30 à 18h30

C. ALP DE FONTÈS

Les horaires de l'ALP de Fontès sont les suivants :

- › Accueil du matin de 7h30 à 8h20
- › Pause méridienne de 12h à 13h45
- › Accueil du soir 1 de 16h25 à 17h30
- › Accueil du soir 2 de 17h30 à 18h30

B. ALP DE CAZOULS D'HÉRAULT

Les horaires de l'ALP de Cazouls d'Hérault sont les suivants :

- › Accueil du matin de 7h30 à 8h30
- › Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- › Accueil du soir 1 de 16h30 à 17h30
- › Accueil du soir 2 de 17h30 à 18h30

D. ALE DE FONTÈS

L'ALE de Fontès est ouvert de 7h45 à 18h. Les parents ont plusieurs possibilités d'inscription :

- › Matin : arrivée entre 7h45 et 9h/départ entre 11h45 et 12h
- › Matin et midi : arrivée entre 7h45 et 9h/départ entre 13h45 et 14h
- › Après-midi : arrivée entre 13h45 et 14h/ départ entre 17h et 18h
- › Journée : arrivée entre 7h45 et 9h/départ entre 17h et 18h

Selon le programme, seules les inscriptions à la journée seront acceptées. Un sac à dos adapté à la taille de l'enfant, une gourde d'eau et des vêtements adaptés à la météo sont à prévoir par les familles.

IX. VIE QUOTIDIENNE

On appelle par « vie quotidienne » tous les moments qui rythment la vie d'un centre, en dehors des temps d'animation purs (grands jeux, petits jeux, activités manuelles, activités avec les prestataires...)

Ces moments de vie quotidienne prennent beaucoup de place et temps dans l'organisation d'une journée et doivent être organisés avec soin pour garantir la sécurité physique et affective, mais aussi la santé, les soins et l'épanouissement des mineurs. La vie quotidienne est différente en ALP et en ALE. Nous retrouvons même quelques divergences entre les ALP.

A. ALP DE CABRIÈRES

	MATIN	MIDI	SOIR
- 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 12h à 12h15 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 12h15 à 12h45 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 12h45 à 13h25 : Brossage des dents, jeux extérieurs ou intérieurs, préparation à la sieste pour les plus petits</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>
+ 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 12h à 12h35 : Jeux extérieurs ou intérieurs</p> <p>De 12h35 à 12h45 : Lavage des mains et passage aux toilettes</p> <p>De 12h45 à 13h20 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h20 à 13h25 : Brossage des dents</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>

B. ALP DE CAZOULS D'HÉRAULT

	MATIN	MIDI	SOIR
- 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 11h30 à 11h40 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 11h40 à 11h50 : Trajet jusqu'à la cantine</p> <p>De 11h50 à 12h45 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 12h45 à 12h55 : Trajet de retour jusqu'à l'école</p> <p>De 12h55 à 13h20 : Jeux extérieurs</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>
+ 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 11h30 à 11h40 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 11h40 à 12h20 : Jeux extérieurs</p> <p>De 12h20 à 12h30 : Trajet jusqu'à la cantine</p> <p>De 12h30 à 13h10 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h10 à 13h20 : Trajet de retour jusqu'à l'école</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>

C. ALP DE FONTÈS

	MATIN	MIDI	SOIR
- 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 12h à 12h15 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 12h15 à 13h10 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h10 à 13h35 : Jeux extérieurs ou intérieurs, préparation à la sieste pour les plus petits</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>
+ 6 ANS	<p>De 7h30 à 8h30 : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p>	<p>De 12h à 12h15 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 12h15 à 13h10 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h10 à 13h35 : Jeux extérieurs ou intérieurs</p>	<p>De 16h30 à 18h30 : Goûter, jeux intérieurs ou extérieurs ou activités proposées par les animateurs et départs échelonnés</p>

D. ALE DE FONTÈS

	MATIN	MIDI	SOIR
- 6 ANS	<p>De 7h30 à 9h : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p> <p>De 9h à 9h30 : Rangement des jeux, présentation de la journée, passages aux toilettes</p> <p>De 9h30 à 11h30 : Présentation et explication de l'activité et rangement</p> <p>De 11h30 à 12h : Jeux libres, départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine</p>	<p>De 12h à 12h15 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 12h15 à 13h10 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h10 à 14h30 : Temps calme (dessins, jeux de société, lecture)</p> <p>De 13h15 à 15h30 : Passage aux toilettes et sieste pour les plus petits</p>	<p>De 14h à 14h30 : Rassemblement des enfants et présentation de l'après-midi</p> <p>De 14h30 à 15h30 : Activité et rangement du matériel utilisé. Réveil échelonné des enfants de la sieste.</p> <p>De 15h30 à 16h : Jeux libres</p> <p>De 16h à 17h : Bilan de la journée et goûter</p> <p>De 17h à 18h : Départ échelonné des enfants</p>
+ 6 ANS	<p>De 7h30 à 9h : Accueil échelonné des enfants avec un coin dessins, coloriages, jeux de société et lecture</p> <p>De 9h à 9h30 : Rangement des jeux, présentation de la journée, passages aux toilettes</p> <p>De 9h30 à 11h30 : Présentation et explication de l'activité et rangement</p> <p>De 11h30 à 12h : Jeux libres, départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine</p>	<p>De 12h à 12h15 : Passage aux toilettes et lavage des mains</p> <p>De 12h15 à 13h10 : Repas pris en commun avec les animateurs et les enfants</p> <p>De 13h10 à 14h30 : Temps calme (dessins, jeux de société, lecture)</p>	<p>De 14h30 à 16h : Présentation de l'activité et rangement</p> <p>De 16h à 16h30 : Bilan de la journée et goûter</p> <p>De 16h30 à 18h : Bilan de la journée et goûter</p> <p>Départ échelonné des enfants</p>

X. LES OBJECTIFS ET LES PROJETS

- › Développer l'autonomie de l'enfant.
- › Développer son imaginaire et sa créativité.
- › Favoriser le respect entre les individus (enfant/enfants ; enfant/adulte et son environnement)

Sur le plan environnemental :

- › Tout au long de l'année, plusieurs manifestations seront organisées avec comme objectif sensibiliser les enfants à l'environnement naturel et urbain.

Sur le plan social et le vivre ensemble :

- › Apprendre à vivre en collectivité.
- › Répartition des tâches et des responsabilités pour mieux vivre ensemble au sein d'un groupe.
- › Amener l'enfant à l'autonomie à travers des jeux ludiques et pédagogiques.
- › Amener l'enfant à se respecter, à respecter ses camarades, les adultes et son environnement.
- › Organisation de séjours inter-centres sur le territoire.
- › Tout au long de l'année, des actions sont mises en place avec différents partenaires.

Sur le plan sportif :

- › Contribuer à l'épanouissement physique par des jeux sportifs et des activités de pleine nature.
- › Respecter le rythme biologique de l'enfant.
- › Activités collectives pour développer la solidarité et satisfaire le désir d'aventure de l'enfant (grands jeux à thème, jeux de piste, chasses aux trésors...)

- › Développement de la motricité pour les moins de 6 ans et apprentissage et respect des règles de jeu pour les plus de 6 ans.

Sur le plan intellectuel :

- › Favoriser l'expression, la créativité et l'imaginaire de chacun.

Sur le plan moral :

- › Être à l'écoute de chaque enfant.
- › Moment de partage sur des sujets et des questions qui les intéressent.

Sur le plan culturel :

- › Découverte du patrimoine local en partenariat avec l'office du tourisme du Salagou Cœur d'Hérault.

Tous ces thèmes feront l'objet aussi d'une réflexion commune pour plus de cohérence pédagogique au sein du territoire.

XI. LES THÉMATIQUES DE L'ALE DE FONTÈS

Avec l'ensemble de l'équipe, plusieurs thématiques ont été choisies pour les mercredis et les vacances. Tous ces thèmes, activités, sorties pourront être modifiés ou annulés selon le temps et les effectifs d'enfants.

L'équipe d'animation proposera différentes sorties à thème (parc animalier, journée plage, lac du Salagou, parc de jeux...).

Tout au long de l'année, des journées inter-centres seront organisées par les accueils de loisirs de la Communauté des communes du Clermontais afin de renforcer la cohésion sociale et culturelle du territoire du Clermontais.

Les thèmes pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

- › Mercredis septembre/octobre : C'est la rentrée pour tous
- › Vacances automne : L'école des sorciers
- › Mercredis novembre/décembre : Tous unis, tous réunis pour la bonne cause
- › Mercredis janvier/février : Mangeons/bougeons
- › Vacances hiver : les féeries de l'hiver
- › Mercredis mars/avril : Les petits artisans
- › Vacances printemps : Graines de champions
- › Mercredis mai/juin/juillet : Les p'tits pas pieds
- › Vacances été : L'île aux enfants

XII. ÉVALUATION

Elles permettent à l'équipe d'animation de clarifier et d'ajuster les différents objectifs, de vérifier les pratiques de chacun, d'améliorer les différentes actions proposées.

Elles sont indispensables dans le bon fonctionnement de notre structure.

Il y a plusieurs types d'évaluations :

ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ :

L'évaluation est faite par les animateurs chaque fin de période.

Ils assurent le suivi de chaque animation. Ces temps de régulation permettent de s'adapter et de moduler la mise en œuvre des activités.

Ce temps permet aussi de parler des difficultés rencontrées par les animateurs en termes d'organisation et les solutions à adopter.

ÉVALUATIONS DES DIFFÉRENTS PROJETS MENÉS :

Elles permettent de développer et d'améliorer les différents projets.

Pour cela, il y a plusieurs critères :

INDICATEURS QUANTITATIFS :

- › Nombre d'enfants inscrits par activité et évolution de la fréquentation par période
- › Diversité des activités proposées
- › Nombre de projets réalisés au cours de l'année
- › Assiduité des enfants inscrits aux différentes activités
- › Nombre de partenariats renouvelés chaque année

INDICATEURS QUALITATIFS :

- › Adaptation des activités en fonction de la tranche d'âge (évaluer leurs capacités, leurs envies et leurs besoins)
- › Coopération et entraide pendant les activités
- › Outils de communication avec les familles, les différents partenaires et l'institution.
- › Diversité du matériel pédagogique mis à disposition pour la création
- › Acquisition de connaissances par les enfants sur leur territoire de vie et les acteurs qui le composent.

XIII. CONCLUSION

.....

Ce projet répond aux divers besoins des familles, des enfants et des partenaires. Il participe à un projet de société qui souhaite un monde ouvert aux autres.

Chacun de nos actes, chacune de nos paroles devra aller dans ce sens.

C'est en étant persuadé de la portée de notre participation dans la vie de l'enfant que nous pourrons apporter notre contribution à la construction de ce monde.

